## HK/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N°2024- 0021 /PRES-TRANS/PM/MESRI/ MFPTPS/MEFP portant création d'emplois au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) /

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa Cfr°00032

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

- Vu le décret n° 2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création d'établissements publics ¿
- Vu le décret n°2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique en Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 9 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;
- Vu le décret n°2022-0864/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 octobre 2022 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;

- Vu les soixante un (61) copies légalisées d'attestations d'inscription des chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique à la 45<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2024;

## **DÉCRÈTE**

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2023, soixante un (61) emplois de chercheurs au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) repartis ainsi qu'il suit :
  - I. Neuf (09) emplois de Directeur de recherche, répartis comme suit :
    - 1. cinq (05) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) que sont :
      - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales ;
      - un (01) emploi en Microbiologie-Biologie Végétale ;
      - un (01) emploi en Ecologie et Botanique (Biologie Végétale);
      - un (01) emploi en Productions animales;
      - un (01) emploi en Phytopathologie.
  - 2. quatre (04) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) que sont :
    - un (01) emploi en Physique (Physique des matériaux et Energétique);
    - un (01) emploi en Nutrition-Sciences des Aliments;
    - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie;
    - un (01) emploi en Sciences naturelles.
  - II. Trente et un (31) emplois de Maître de recherche, répartis comme suit :
    - 1) neuf (09) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) que sont :
      - un (01) emploi en Sociologie du développement;
      - un 01) emploi en Sociologie-Anthropologie;
      - un (01) emploi en Hydrogéologie-Hydrologie-Environnement;
      - un (01) emploi en Sciences et gestion de l'environnement;
      - un (01) emploi en Sciences du sol;

- un 01) emploi en Entomologie;
- un (01) emploi en Zootechnie (Productions animales);
- un (01) emploi en Sciences du sol, fertilité, fertilisation des sols ;
- un (01) emploi en Génétique et amélioration des plantes.
- 2) huit (08) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) que sont :
  - un (01) emploi en Démographie;
  - un (01) emploi en Anthropologie et sociologie de la santé;
  - un (01) emploi en Sociologie de la santé;
  - un (01) emploi en Pharmacie galénique;
  - un (01) emploi en Epidémiologie;
  - un (01) emploi en Santé Publique option Epidémiologie;
  - un (01) emploi en Sciences Economiques;
  - un (01) emploi en Parasitologie.
- 3) huit (08) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT) que sont :
  - un (01) emploi en Energétique;
  - un (01) emploi en Génie industriel;
  - un (01) emploi en Nutrition-Sciences des Aliments;
  - un (01) emploi en Biochimie, Biologie Moléculaire;
  - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales ;
  - un (01) emploi en Agro-Pédologie;
  - deux (02) emplois en Biochimie-Microbiologie.
- 4) six (06) emplois à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) que sont :
  - un (01) emploi en Sociologie urbaine;
  - un (01) emploi en Histoire;
  - un (01) emploi en Sciences de l'éducation ;
  - un (01) emploi en Philosophie (éthique, morale et politique);
  - un (01) emploi en Géographie des transports ;
  - un (01) emploi en Géographie de la population.
- III. Vingt et un (21) emplois de Chargé de recherche répartis comme suit :
  - 1) huit (08) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) que sont :
    - un (01) emploi en Biochimie-Toxicologie;
    - quatre (04) emplois en Génétique et amélioration des plantes ;
    - un (01) emploi en Santé publique et Epidémiologie;
    - un (01) emploi en Entomologie;
    - un (01) emploi en Biologie et Productions Animales.

## 2) huit (08) emplois à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) que sont :

- un (01) emploi en Mathématiques : Mathématiques appliquées (Statistiques) ;
- deux (02) emplois en Santé Publique option Epidémiologie;
- un (01) emploi en Santé Publique;
- un (01) emploi en Parasitologie;
- un (01) emploi en Ethnobotanique-Ethnopharmacologie;
- un (01) emploi en Biologie animale-Entomologie;
- un (01) emploi en Immunologie-Microbiologie.

## 3) cinq (05) emplois à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) que sont :

- un (01) emploi en Sociolinguistique et ethnolinguistique;
- un (01) emploi en Géographie physique et environnementale;
- un (01) emploi en Géographie;
- un (01) emploi en Anthropologie;
- un (01) emploi en Macro-économie.

Article 2: Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 janvier 2024

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Adjima THIOMBIANO

Bassolma BAZIE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO